

LES ODYSSÉES DE L'AGRIVOLTAÏSME EN BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

JEUDI 5 JUN 2025



DIJON (21)
INSTITUT AGRO DIJON

>> RESTITUTION

AVEC LE SOUTIEN DE :



EN PARTENARIAT AVEC :



ACTIF SOLAIRE
L'EXPERTISE AGRI-VOLTAÏQUE





LES ODYSSÉES DE L'AGRIVOLTAÏSME

Frédéric IMBERT,
Président du Pôle d'Innovation en
Agroécologie AgrOnov

L'évènement a été impulsé par AgrOnov pour **mettre en mouvement le dialogue et la concertation entre les services instructeurs de l'État, les énergéticiens et les agriculteurs.** Une effervescence mobilisée au profit de la transition agroécologique et solidement soutenue par les partenaires experts de la journée et 150 participants.



- **Remerciements aux partenaires de la journée :** Actif Solaire (Impulsion Groupe), EDF, Enedis, Valeco, Voltalia, TotalÉnergies et TSE énergie de confiance.
- **Remerciements aux partenaires publics de la journée :** Région Bourgogne-Franche-Comté, Dijon Métropole et Département de la Côte-d'Or.
- **Remerciements spécifiques** pour France Agrivoltaïsme et Maxime Cumunel, pour l'animation en expertise de la matinée, et l'Institut Agro Dijon pour la mise à disposition des locaux et son accueil chaleureux.



Nicolas CHEMIDLIN,
Professeur et Directeur de la recherche
et de la valorisation à l'Institut Agro Dijon

La thématique de l'agrivoltaïsme joue un rôle crucial dans la formation et la recherche, se concentrant sur **l'accompagnement des transitions** dans les domaines de l'agronomie, du social et de l'agro-alimentaire, avec pour objectif de construire des futurs positifs. Le thème s'engage dans des activités de recherche et de chaires partenariales, **facilitant les rencontres entre acteurs et projets pour encourager la collaboration et les partenariats.** L'accent est mis sur l'évaluation de la performance des exploitations et des impacts, en se focalisant sur les territoires. Pour cela, un **réseau d'observation** est mis en place afin d'acquérir des références robustes et exhaustives.



KEYNOTE

Bertrand AUCORDONNIER,

Chargé de missions à l'ADEME Bourgogne-Franche-Comté

Le panorama de l'agrivoltaïsme met en évidence une **dynamique régionale avec une augmentation de la puissance photovoltaïque en 2024**. Si ce rythme est maintenu, l'objectif pour 2030 pourrait être atteint*. Le développement est décrit comme cohérent et adapté pour tous les acteurs, avec une variété d'installations, y compris des centrales au sol (plus de 500 kilowatts) et des installations plus petites (de 36 à 500 kilowatts). Ce **développement équilibré** montre que l'on n'oublie pas les plus petites installations, notamment celles en toiture. Actuellement, **352 installations ou projets photovoltaïques sont recensés sur des terrains agricoles en Bourgogne-Franche-Comté** (totalisant 1,3 gigawatts déjà installés ou autorisés, et un potentiel de développement de plus de 6 gigawatts), avec une évolution notable des productions au fil des années, soutenue par une réglementation en progrès. La dynamique est particulièrement forte sur le département de la Côte-d'Or, bien que cela puisse être dû à un accès pionnier à la technologie.

Sur les 352 projets agrivoltaïques répertoriés, **environ 10% sont en exploitation et environ 15% en développement ou en cours d'autorisation**. Mais une méconnaissance, un manque de données plane sur les autres projets. Ce bilan évalue l'état actuel de la filière agrivoltaïque, influencée par les évolutions législatives. Les projets se concentrent sur l'élevage d'ovins et la viticulture, avec une diversification vers les grandes cultures et l'élevage bovin. La Côte-d'Or montre une forte dynamique, tandis que le Jura et le Doubs présentent moins de projets. Une **étude portée par l'ADEME** fournira davantage d'informations sur ce panorama bientôt. Concernant la méthode d'évaluation, une présentation historique complètera cette **étude pilote en région Bourgogne-Franche-Comté**. L'approche vise à être qualitative plutôt que binaire, et bien que non obligatoire, elle sera accessible aux services de l'État, aux développeurs et aux agriculteurs. Une **méthode d'évaluation** est en préparation à l'ADEME, suivant une première étude de 2022 et une seconde en 2024, impliquant cinq régions pilotes. Cette méthode ne déterminera pas la conformité agrivoltaïque, qui est régie par la réglementation. Il est souligné **l'importance d'une évaluation qualitative des projets**, avec une nouvelle méthode non obligatoire pour évaluer la qualité des produits.

*La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte définit des objectifs ambitieux pour le développement des énergies renouvelables : augmenter la part des énergies renouvelables, qui était de près de 15% en 2014, à 23 % de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 32 % de cette consommation en 2030. En 2030, les énergies renouvelables représenteront 40 % de la production d'électricité, 38 % de la consommation finale de chaleur, 15 % de la consommation finale de carburant et 10 % de la consommation de gaz.



POINTS CLÉS DE LA KEYNOTE

- Tous les segments du photovoltaïque augmentent, avec une forte dynamique pour les centrales au sol.
- 352 projets agrivoltaïques recensés en région, avec un potentiel de développement de plus de 6 GW.
- 10% des projets en exploitation, 15% en développement.
- Évolution vers une diversification des activités agricoles, notamment l'élevage et les grandes cultures.
- L'ADEME prépare une méthode d'évaluation pour les projets agrivoltaïques.
- Une capacité installée de 1,3 gigawatts et un potentiel de développement estimé à plus de 6 gigawatts.
- La superficie moyenne des projets est d'environ 36 à 37 hectares par projet.



TABLE-RONDE N°1

« L'AGRIVOLTAÏSME : DES PROJETS PORTÉS PAR UN TRIPTYQUE AVEC LES MÊMES INTÉRÊTS ? »

>> Animée par **Maxime Cumunel, Délégué général de France Agrivoltaïsme**

Jacques Deloisy, Président de la Chambre d'Agriculture Côte-d'Or

Paul Brocherieux, Avocat associé à la SCP Brocherieux

Alexandre Roesch, Délégué général au Syndicat Énergies Renouvelables

La table-ronde aborde les enjeux liés à la souveraineté énergétique, les complexités administratives et économiques, ainsi que le partage de la valeur entre les différents acteurs. Elle souligne également les contraintes telles que les coûts de raccordement, les autorisations administratives nécessaires et les responsabilités en cas d'accidents. L'objectif principal est de promouvoir des pratiques agricoles qui soient à la fois rentables et durables, tout en prenant en considération les intérêts de toutes les parties prenantes impliquées.



La première table-ronde aborde divers enjeux liés aux énergies renouvelables et à l'agriculture en France. Créée en 1993, le Syndicat des Énergies Renouvelables (SER) se concentre sur **les énergies renouvelables et les chaînes de valeur**, soulignant la souveraineté alimentaire face au changement climatique et l'objectif de zéro artificialisation nette des sols. Avec **27% de la consommation énergétique française étant électrique et une forte dépendance aux énergies fossiles**, l'explosion des prix en 2022 a mis en lumière la nécessité d'électrification des usages, où le solaire pourrait jouer un rôle crucial. Dans la région Bourgogne-Franche-Comté, **le solaire représente 5,5% de la consommation électrique.**

Cependant, l'installation de panneaux solaires sur des zones déjà artificialisées rencontre des obstacles, comme la réticence des grandes surfaces à solariser leurs parkings et la difficulté à trouver des terrains appropriés. Le processus administratif pour les projets solaires est complexe et long, avec des défis dans le montage contractuel et le partage de la valeur. **Les projets solaires peuvent offrir une croissance durable pour l'agriculture**, mais nécessitent une coopération entre agriculteurs, propriétaires fonciers et énergéticiens. La création d'une commission de transition climatique et énergétique est prévue, et la question du partage de la valeur avec le monde rural est cruciale. Pour atteindre les objectifs de 2030, **il est nécessaire d'utiliser 0,5% de la surface agricole utile française** ; mais morceler les projets pour inclure plus d'agriculteurs est controversé. Enfin, l'acceptabilité sociale et les contraintes réglementaires sont des aspects importants à considérer pour le succès des projets solaires.



LA TABLE-RONDE N°1 EN 8 QUESTIONS

1 Quelles sont les préoccupations des agriculteurs concernant l'installation de panneaux solaires sur leurs terres ?

Les agriculteurs expriment des préoccupations concernant la productivité du sol, craignant que l'installation de panneaux solaires n'affecte la capacité de la terre à soutenir une production agricole. Ils s'inquiètent également des obstacles administratifs et réglementaires à surmonter pour l'installation et le démantèlement. Enfin, des questions de responsabilité en cas d'accident et la gestion de l'entretien des installations sont également des préoccupations majeures.

2 Quels sont les inconvénients potentiels de l'installation de panneaux solaires sur les exploitations agricoles ?

L'installation de panneaux solaires sur les exploitations agricoles peut entraîner des inconvénients tels que des obstacles administratifs et réglementaires, ainsi que des préoccupations concernant la libre circulation du matériel agricole. De plus, il est essentiel de garantir que le sol reste productif pour maintenir une réelle production agricole. Enfin, des questions de responsabilité peuvent surgir en cas d'accident lié à l'installation.

3 Comment l'acceptabilité des projets est-elle abordée dans la discussion ?

L'acceptabilité des projets d'agrivoltaïsme est abordée en soulignant l'importance du dialogue entre les différents acteurs, notamment les agriculteurs, les riverains et les collectivités. Les préoccupations légitimes des agriculteurs et des citoyens doivent être prises en compte pour éviter les contestations et favoriser une meilleure compréhension des enjeux. Il est également mentionné que des conventions peuvent être mises en place pour garantir une rémunération équitable et un entretien adéquat des installations, ce qui peut contribuer à l'acceptabilité du projet.

4 Quelles sont les contraintes administratives auxquelles les agriculteurs doivent faire face pour mettre en place des projets d'agrivoltaïsme ?

Les agriculteurs doivent faire face à plusieurs contraintes administratives pour mettre en place des projets d'agrivoltaïsme, notamment le franchissement d'obstacles réglementaires complexes. Cela inclut l'obtention de permis et d'autorisations spécifiques, qui peuvent varier en fonction de la taille et de la nature du projet. De plus, des coûts associés à ces démarches administratives peuvent également peser sur la faisabilité des projets.

5 Quels types de baux sont privilégiés pour les exploitants agricoles et les propriétaires de terres ?

Les types de baux privilégiés pour les exploitants agricoles et les propriétaires de terres sont principalement les baux à construction et les baux emphytéotiques. Ces baux permettent une exploitation agricole tout en offrant des conditions favorables pour les propriétaires. Ils facilitent également la mise à disposition de la terre pour des projets tels que l'installation de panneaux solaires.

6 Comment le partage de la valeur créée par l'énergie produite est-il abordé entre le propriétaire et l'exploitant agricole ?

Le partage de la valeur créée par l'énergie produite est abordé par la mise en place de conventions qui prévoient une rémunération pour l'exploitant agricole, souvent en échange de l'entretien des installations. Il est essentiel d'établir un équilibre afin que l'exploitant ne soit pas uniquement considéré pour ses travaux d'entretien, mais aussi pour la jouissance de la terre. Des discussions sont en cours pour développer des baux compatibles avec les exigences de partage de valeur.

7 Comment le fermage est-il généralement déterminé en relation avec le revenu cadastral ?

Le fermage est généralement déterminé comme un reflet du revenu cadastral, qui est une évaluation théorique de la valeur d'une propriété. Cette notion historique pourrait être révisée pour mieux refléter les réalités économiques actuelles. Ainsi, le montant du fermage est souvent basé sur le revenu cadastral, mais il peut nécessiter une reconsidération pour s'adapter aux fluctuations du marché et aux conditions d'exploitation.

8 Quelles sont les préoccupations concernant la remise en place de l'exploitant à l'issue de la période d'exploitation des panneaux solaires ?

Les préoccupations concernant la remise en place de l'exploitant à l'issue de la période d'exploitation des panneaux solaires incluent la réintégration de l'exploitant sur la parcelle après le démantèlement des installations. Il est essentiel de garantir que l'exploitant puisse retrouver ses droits et l'accès à la terre pour une exploitation agricole continue. De plus, des inquiétudes peuvent surgir quant à l'état du sol et à sa capacité à redevenir productif après l'installation des panneaux.



TABLE-RONDE N°2

“LES PROJETS AGRIVOLTAÏQUES EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ : QUELS RÉSULTATS AGRICOLES, ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX ?”

>> Animée par **Maxime Cumunel, Délégué général de France Agrivoltaïsme**

Sébastien Colin, Ingénieur de recherche, Pôle National Recherche, Innovation, Enseignement en agrivoltaïsme

Anne-Marie Bolot, Conseillère ovin chez FEDER élevage

Tristan Lamy, Directeur développement et de l'agriculture au Crédit Agricole Champagne Bourgogne

La synergie entre agriculture et énergie est cruciale, notamment entre agriculteurs et énergéticiens, pour maximiser les bénéfices mutuels. Il est essentiel de suivre les résultats agronomiques et d'évaluer les impacts sociaux pour s'assurer que ces projets apportent des avantages tangibles aux communautés locales. Le financement des projets agrivoltaïques présente des défis, nécessitant une approche concertée et locale pour garantir leur succès. Ces initiatives peuvent améliorer le bien-être animal et les rendements agricoles, soulignant l'importance de la formation et de l'accompagnement des agriculteurs pour optimiser les résultats.



Les agriculteurs ont exprimé des préoccupations concernant **l'interaction entre la production agricole et les projets énergétiques**, soulignant l'importance d'une synergie efficace entre les deux. Des erreurs ont été commises, notamment dans les baux, et il est crucial de préciser les conditions aux agriculteurs pour éviter des malentendus. **Chaque projet devrait être validé par un conseiller technique** en raison des contraintes liées à l'élevage, ou même en grandes cultures. Le Pôle national de recherche et enseignement sur l'agriculture (PNR) vise à fédérer les initiatives autour de l'agrivoltaïsme, avec 70 membres partageant leurs données pour améliorer les modèles et projets. **Un protocole expérimental est en cours pour obtenir des données représentatives**, et l'INRAE vérifie la qualité des données. Le suivi des projets, notamment sur trois ans, est essentiel pour comprendre les impacts sur les rendements agricoles. Les agriculteurs ont noté des modifications de la pousse de l'herbe et des avantages pour le bien-être animal, bien que difficiles à quantifier.

La synergie entre agriculture et énergie doit être encouragée, et des projets collectifs sont préférés aux initiatives individuelles pour créer des **zones d'économie circulaire**. Les aspects réglementaires, comme le permis de construire et les obligations de résultat, sont cruciaux, et le rôle des opérateurs dans la gestion des pertes est souligné. Enfin, la dynamique collective est valorisée pour résoudre les problématiques, avec **une réduction du "millefeuille" administratif en faveur d'une approche plus simplifiée et intégrée.**



LA TABLE-RONDE N°2 EN 8 QUESTIONS

1 Quelles sont les données collectées et en quoi servent-elles la recherche ?

Les données sont collectées sur la parcelle photovoltaïque, et comparée à un témoin. Ce protocole expérimental permet d'établir des comparatifs précis en fournissant des informations représentatives sur les performances agricoles et énergétiques. Ces données aident à évaluer l'impact des panneaux solaires sur la production agricole, en tenant compte des aléas climatiques et des conditions spécifiques du site. En analysant ces comparaisons, les chercheurs peuvent identifier les meilleures pratiques et optimiser les projets agrivoltaïques pour améliorer les rendements et la durabilité.

2 Quels sont les enjeux agronomiques des projets agrivoltaïques ?

Les enjeux agronomiques des projets agrivoltaïques incluent l'impact des panneaux solaires sur la production agricole, notamment la sensibilité des grandes cultures à l'ombre, qui peut entraîner une chute de la production. Il est crucial de trouver un équilibre entre la couverture des panneaux et le rendement des cultures, en tenant compte des conditions climatiques et du sol. Des résultats encourageants ont été observés dans certaines régions, indiquant que des ajustements peuvent améliorer les rendements agricoles sous les installations photovoltaïques.

3 Quels sont les impacts des aléas climatiques sur les projets agrivoltaïques ?

Les aléas climatiques ont un impact significatif sur les projets agrivoltaïques, affectant à la fois la production d'énergie et les rendements agricoles. Les variations de température, les précipitations et les événements extrêmes peuvent influencer la croissance des cultures et l'efficacité des panneaux solaires. Un suivi rigoureux des conditions climatiques est nécessaire pour adapter les pratiques agricoles et optimiser la synergie entre la production d'énergie et l'agriculture. En cas d'aléas, le panneau est déployé pour protéger la culture (on privilégie ainsi la production alimentaire devant la production agricole).

4 Comment l'agrivoltaïsme peut-il contribuer au bien-être animal ?

L'agrivoltaïsme peut contribuer au bien-être animal en offrant des conditions d'élevage améliorées, notamment grâce à l'ombre fournie par les panneaux solaires, qui peut réduire le stress thermique des animaux. Cela permet d'envisager des pratiques d'élevage en plein air tout au long de l'année, favorisant un environnement plus sain et naturel pour les animaux. De plus, la clôture des parcelles avec des systèmes de vidéosurveillance assure une meilleure sécurité, réduisant les risques de fuite et d'accidents pour le bétail.

5 L'agrivoltaïsme impose de garantir le rendement : quelles sont les conséquences en cas de non-respect de cette garantie ?

En cas de non-respect de cette garantie, les pouvoirs publics peuvent intervenir, par exemple en imposant des amendes ou en débranchant les installations, bien que l'application de ces mesures puisse varier. Il est donc crucial d'établir des contrats clairs entre les énergéticiens et les agriculteurs pour assurer la responsabilité et le suivi des rendements.

6 Comment la concertation avec les communes et les habitants influence-t-elle le succès des projets ?

La concertation avec les communes et les habitants est essentielle pour le succès des projets agrivoltaïques, car elle favorise l'acceptabilité sociale et réduit les conflits potentiels. Une bonne communication et une collaboration étroite entre les agriculteurs, les énergéticiens et les acteurs locaux permettent d'identifier les besoins et les préoccupations de chacun, facilitant ainsi la mise en œuvre des projets. En intégrant les avis et les attentes des parties prenantes, les projets sont plus susceptibles de répondre aux enjeux locaux et d'obtenir un soutien communautaire.

7 Pourquoi est-il important d'impliquer les agriculteurs dans la durée des projets agrivoltaïques ?

Impliquer les agriculteurs sur le long terme dans les projets agrivoltaïques est crucial car ils sont responsables de l'exécution des obligations de rendement tout au long de la durée du projet. Leur expertise et leur connaissance des pratiques agricoles locales sont essentielles pour assurer la synergie entre la production d'énergie et l'agriculture. De plus, un engagement à long terme (de 20 à 30 ans) favorise la confiance et la collaboration, ce qui augmente les chances de succès et de durabilité des projets.

8 Pourquoi est-il important d'étudier les relais de croissance de manière différente des projets classiques ?

Il est important d'étudier les relais de croissance de manière différente car ces projets nécessitent des approches spécifiques en raison de leur nature innovante et de leur long terme. Les relais de croissance impliquent souvent des financements adaptés et une connaissance approfondie des enjeux techniques et économiques, ce qui diffère des méthodes traditionnelles de financement de bâtiments ou d'installations. Une approche distincte permet également d'identifier les conditions de succès et d'apprentissage, essentielles pour optimiser ces projets et garantir leur viabilité.



ATELIER TOURNANT N°1

“VIS MA VIE D'AGRICULTEUR PORTEUR DE PROJET EN AGRIVOLTAÏSME”

Maud MENETRIER, Valeco
Josselin LALIGANT, agriculteur porteur de projet
Jean FARCY, Total Energies Renouvelables



Les agriculteurs se lancent dans des projets d'agrivoltaïsme pour **diversifier leurs revenus** et **se protéger contre les aléas climatiques et économiques**, tels que la prédation du loup, en utilisant des clôtures pour protéger les élevages ovins. **Ces projets offrent une sécurité financière, facilitent la transmission de l'exploitation lors de la retraite, et contribuent à la production d'énergie renouvelable.** Cependant, ils présentent des défis tels que la gestion des risques d'incendie, la nécessité de s'engager sur le long terme, et la complexité du raccordement au réseau. Les agriculteurs doivent également naviguer dans la méfiance des pairs et les contraintes réglementaires, tout en s'assurant de la compatibilité avec la biodiversité et en adaptant les rotations de culture.

La réussite d'un projet repose sur un partenariat solide avec les développeurs, une bonne planification, et l'implication active de l'agriculteur. Il est essentiel de bien s'entourer de conseillers indépendants et de créer des groupes de discussion pour partager des expériences et des informations. L'innovation, comme l'utilisation de l'IA et de la robotique, ainsi que la récupération de l'eau, sont des pistes à explorer pour renforcer l'efficacité des parcs agrivoltaïques.



SYNTHÈSE

Motivations pour l'agrivoltaïsme : Protection contre la prédation du loup pour l'élevage ovin via clôtures ; Facilitation de la transmission de l'exploitation agricole avec un revenu fixe ; Revenu stable non soumis aux aléas climatiques ; Revenu de retraite complémentaire ; Contribution à la production d'énergie renouvelable ; Garantie pour les prêts bancaires à l'installation ; Protection contre le vent et le gel.

Risques et challenges : Assurance du parc : l'énergéticien pour le parc, l'agriculteur pour son matériel ; Risque d'incendie sur les céréales : solutions comme réserves d'eau et bandes enherbées ; Engagement à long terme (20 à 40 ans) ; Méconnaissance des développeurs des contraintes agricoles ; Problèmes de raccordement pour les projets ; Compatibilité avec la biodiversité et législation sur l'engrillagement ; Adaptation des épandages et partage de matériel ; Risque de devenir prestataire pour le développeur ; Acceptation collective et implication des riverains ; Adaptation des rotations de culture.

Prérequis pour le projet : Accompagnement par des tiers de confiance (avocat, comptable, etc.) ; Choix d'un partenaire sérieux et relation de confiance avec le développeur ; Négociation favorable pour l'agriculteur et implication active de l'agriculteur ; Dialogue et concertation équitable ; Anticipation des changements réglementaires et la fiscalité ; Groupes de discussion entre agriculteurs pour partager l'expérience ; Autonomie sur les trackers ; Co-construction du cahier des charges avec l'énergéticien.



ATELIER TOURNANT N°2

“VIS MA VIE D’INSTRUCTEUR DE DE L’ÉTAT”

Christophe DETEIX, Actif Solaire
Cyril MIGNOT, Voltalia



L'atelier vise à discuter des améliorations possibles dans l'instruction des projets énergétiques. Il a réuni divers acteurs, y compris des énergéticiens, agriculteurs et services instructeurs, bien que ces derniers n'étaient présents que dans deux des trois groupes. Les participants ont unanimement reconnu **la nécessité d'améliorer l'instruction**, dont le délai idéal est de 15 mois, bien que rarement respecté. L'instruction est gérée par le service urbanisme des DDT, qui collecte les avis d'autres services, ce qui peut entraîner des blocages. Le guide de l'ADEME est perçu comme utile mais complexifie le cadre existant. Le pôle ENR est crucial pour **le traitement préalable des sujets**, bien que certains départements refusent d'instruire sans son passage, ce qui est interdit.

La communication avec les services instructeurs est jugée insuffisante, freinant le processus. Pour accélérer les dossiers, des suggestions incluent la création d'un organigramme de contacts, la réduction du passage en pôle ENR, et l'identification d'un interlocuteur unique par dossier. Il est également proposé d'**impliquer les élus** pour débloquer les situations, bien que cette pratique ne soit pas toujours bien accueillie. En conclusion, l'instruction est complexe dans un cadre réglementaire changeant, et il est crucial de simplifier les processus pour améliorer l'efficacité.



SYNTHÈSE

- 15 mois d'instruction (hors enquête publique), délai idéal, mais compliqué à tenir.
Peu d'exemples sur 15 mois ont été donnés sur les trois groupes.
- Instruction : faite par service de l'urbanisme, collecteur d'avis car non compétent sur l'agriculture.
- **Plusieurs leviers pour accélérer les dossiers :**
Contacter en direct les élus, députés, préfet ou sous-préfet ? Parfois nécessaire, mais pas forcément apprécié par les services instructeurs... Constat que ça marche, et que c'est ce qui fait bouger les choses. (solution dégradée).
Un interlocuteur attaché au dossier, unique et qui ne change pas de service en service.
- **En amont, pôle ENR : peut-on faire l'économie ?**
Certains énergéticiens ont envie de s'en passer, la DREAL affirme que c'est nécessaire pour avoir un avis.
Pré-instruire dans les départements pour savoir si intéressant d'aller en pôle ENR ?
Mais pas évident par rapport au manque de ressource déjà constaté.
- Instruction : proposition à pouvoir valider des tiers de confiance (BE), sur les enjeux du projet, et ainsi gagner du temps, avec un référentiel commun.
- S'accorde pour dire que c'est un métier complexe, dans un environnement changeant et des réglementations qui évoluent et ne facilitent pas les choses, sans méthode carrée.
- Enjeu de simplifier les dossiers.



ATELIER TOURNANT N°3

“VIS MA VIE D'ÉNERGÉTIEN”

Fabienne ANTHEAUME, TSE
Alexandre MARGAIN, EDF Renouvelables



L'atelier explore la vie d'un projet agrivoltaïque à travers le prisme des énergéticiens, de la prospection à la mise en service. La première session a abordé les critères de prospection, soulignant l'importance de la collecte d'informations en amont et la complexité des critères à considérer, tels que la distance au point de raccordement, le type d'activité agricole, et les règles locales d'urbanisme. La session a révélé qu'aucune parcelle n'est parfaite, nécessitant des compromis. Les étapes de développement incluent la pré-prospection, la sécurisation avec la signature du PBE, et les études agri-environnementales. La deuxième session a examiné les divers interlocuteurs impliqués, tels que les collectivités locales et les services de l'État, et les enjeux associés.

La transparence et la communication sont essentielles pour anticiper les blocages et favoriser l'acceptabilité du projet. La troisième session s'est concentrée sur l'adaptation des projets aux enjeux territoriaux, mettant en avant la viabilité économique, le respect des chartes départementales, et l'importance de l'adhésion des agriculteurs. Deux modèles de développement ont été discutés : des petits projets locaux ou de grands projets impliquant plusieurs agriculteurs, avec une attention particulière à l'autoconsommation locale et collective pour renforcer l'adhésion des riverains.



SYNTHÈSE

- Discussion sur les critères de prospection pour les projets agrivoltaïques, incluant la distance au raccordement, type d'activité agricole, et règles locales d'urbanisme.
- La prospection implique une pré-phase de recherche bibliographique et cartographique.
- Les étapes de développement incluent la pré-prospection, la sécurisation avec la signature du PBE, et des études agri-environnementales.
- De nombreux interlocuteurs sont impliqués : collectivités locales, services de l'État, organismes agricoles, et experts techniques.
- Les intérêts des parties prenantes peuvent diverger, nécessitant transparence et communication pour l'acceptabilité du projet.
- Le moment de considérer les enjeux paysagers a été débattu, soulignant la complexité de la planification.
- L'objectif est de créer des projets économiquement viables, en tenant compte des exigences locales et des modes de travail des agriculteurs.
- L'autoconsommation locale est une piste pour améliorer l'adhésion des riverains.



CONCLUSION

Frédéric IMBERT,
Président du Pôle d'Innovation en
Agroécologie AgrOnov

AgrOnov a une fois de plus contribué au débat en soulignant **l'importance de la complexité réglementaire et juridique en France**, qui a été le sujet principal de la première table ronde. **La concertation ainsi que les aspects sociaux et sociétaux est primordiale dans le développement des projets.** Il est crucial d'avoir de nombreuses références et un accompagnement adéquat pour atteindre les objectifs fixés.



LES GRANDES LIGNES

- Une philosophie globale : « *des agricultures rentables pour des installations durables* ».
- Des contraintes administratives complexes et en "millefeuille".
- Le sol doit toujours être productif et l'exploitant doit toujours pouvoir produire : « *L'agrivoltaïsme commence par l'agriculture et termine sur le solaire* ».
- Des ponts entre des agriculteurs riverains et les collectivités doivent s'envisager : « *aboutir à des zones d'économie circulaire pour un projet de territoire* ».



VISITER UN DÉMONSTRATEUR & CONTACTS

ACTIF SOLAIRE : 1 démonstrateur ovin dans les Deux-Sèvres (79)
Christophe DETEIX : c.deteix@gmail.com

EDF : 1 démonstrateur maraichage aux Renardières (77)
Eliott GUY : eliott.guy@edf-re.fr

TOTAL ÉNERGIES : 1 démonstrateur grandes cultures en Côte-d'Or (21)
Jean FARCY : jean.farcy@totalenergies.com

TSE : 2 démonstrateurs grandes cultures en Côte-d'Or (21)
Fabienne ANTHEAUME : fabienne.antheaume@tse.energy

**VALECO : 1 démonstrateur élevage dans la Vienne (38)
+ 1 démonstrateur ovin à Charolles (71)**
Maud MENETRIER : maudmenetrier@groupevaleco.com

VOLTALIA : 1 démonstrateur élevage à Poisy (74)
Cyril MIGNOT : c.mignot@votalia.com

Bertrand AUCORDONNIER (ADEME BFC) : bertrand.aucordonnier@ademe.fr
Corine BURSON (ENEDIS) : corinne.burson@enedis.fr
AGRONOV : contact@agronov.com

